

# MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### R.C commun aux lots

Le Pouvoir Adjudicateur : I.N.S.A.

I.N.S.A.  
Pôle Marchés  
135 Avenue de Ranguetil  
31077 TOULOUSE CEDEX 4

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application l'application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

### MARCHE N°2023- 031 :

Travaux de déconstruction partielle du bâtiment B11 / La déconstruction complète du bâtiment B44 / le curage des sanitaires de l'aile dessin

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS :

**Le Mardi 7 novembre 2023 à 12h00**

**IMPORTANT : SEULS LES DEPOTS DEMATERIALISES SONT AUTORISES**

<p><u>Code NACRES :</u> <u>Lot n°1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>BE.01 – Maçonnerie, démolition et désamiantage</li></ul> <p><u>Lot n°2 :</u> BE.01 – Maçonnerie, démolition et désamiantage</p>	<p><u>Code CPV :</u> <u>Lot n°1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>45111100-9 : Travaux de démolition</li><li>45110000-1 : Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement</li></ul> <p><u>Lot n°2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>45111100-9 : Travaux de démolition</li><li>45110000-1 : Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement</li><li>45262660-5 : Travaux de désamiantage</li></ul>
<p><u>Organisme de publicité :</u> PLACE, BOAMP</p>	<p><u>Service instructeur :</u> SERVICE INFRASTRUCTURES</p>

## Table des matières

<b>ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR</b> .....	<b>3</b>
<b>1.1 Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur</b> .....	<b>3</b>
<b>1.2. Adresse à laquelle les plis doivent être retirés</b> .....	<b>3</b>
<b>1.3. Type d'acheteur public</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ</b> .....	<b>3</b>
<b>2.1. Description</b> .....	<b>3</b>
2.1.5.1 À l'initiative du Maître d'ouvrage.....	4
2.1.5.2 À l'initiative du Titulaire.....	4
2.1.6.1 Prestation supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires.....	4
2.1.6.2 Prestation supplémentaires éventuelles facultatives.....	5
<b>2.2. Caractéristiques principales</b> .....	<b>5</b>
<b>2.3. Durée du marché et délai d'exécution</b> .....	<b>5</b>
<b>ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b> .....	<b>6</b>
<b>3.1 Conditions du marché</b> .....	<b>6</b>
<b>3.2 Conditions d'examen des candidatures et des offres</b> .....	<b>6</b>
<b>3.3 Négociation</b> .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 4 – PROCEDURE</b> .....	<b>6</b>
<b>4.1. Type de procédure</b> .....	<b>6</b>
<b>4.2. Critères d'attribution</b> .....	<b>6</b>
<b>4.3 Renseignements d'ordre administratif</b> .....	<b>7</b>
<b>4.4. Langue devant être utilisée la candidature et l'offre</b> .....	<b>8</b>
<b>4.5. Délai de validité des offres</b> .....	<b>9</b>
<b>ARTICLE 5 – AUTRES RENSEIGNEMENTS</b> .....	<b>9</b>
<b>5.1. Contenu du dossier de la consultation</b> .....	<b>9</b>
<b>5.2. Modalités de remise des plis</b> .....	<b>9</b>
<b>5.3. Modifications de détail au dossier de consultation</b> .....	<b>13</b>
<b>ARTICLE 6 – VISITE DU SITE</b> .....	<b>13</b>

## Article 1 – Pouvoir adjudicateur

### **1.1 Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur**

I.N.S.A. de Toulouse  
135 Avenue de Ranguel  
31077 TOULOUSE CEDEX 4  
Télécopie : 05 61 55 95 00  
Site internet : <http://www.insa-toulouse.fr>

### **1.2. Adresse à laquelle les plis doivent être retirés**

Par voie électronique :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Rubrique :

 Je m'authentifie / Je m'inscris

### **1.3. Type d'acheteur public**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

## Article 2 – Objet du marché

### **2.1. Description**

#### ***2.1.1. Description/objet du marché***

Le présent marché, régi par le présent CCAP, est un marché public de travaux de démolition relatif à la déconstruction partielle du bâtiment B11, au curage des sanitaires de l'aile dessin et à la déconstruction complète du bâtiment B44 dans l'objectif fixé dans le programme.

Certains des bâtiments de l'INSA, dont ceux objets de la présente consultation, sont très peu performants énergétiquement et ne répondent plus d'un point de vue qualitatif, fonctionnel et sécuritaires aux obligations et attentes de l'établissement et des réglementations.

Il est envisagé de déconstruire complètement le bâtiment Hall GPE, désigné en tant que B44, en vue de récupérer l'emprise foncière pour édifier un autre ouvrage (hors prestation de la présente consultation) et de déconstruire totalement (halle mécanique) et partiellement (déshabillage aile mécanique) le bâtiment du génie mécanique, désigné en tant que B11.

La description des travaux et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

#### ***2.1.2. Forme du prix***

Les prix des prestations faisant objet du marché sont des prix forfaitaires, quelles que soient les quantités livrées (article R2112-6 du code de Commande Publique).

Les prix sont définitifs et révisables.

La révision des prix se fera dans les conditions énoncées dans le CCAP.

#### ***2.1.3. Lieu d'exécution des travaux***

Les travaux seront exécutés sur le campus de l'INSA Toulouse, 135 Avenue de RANGUEIL, 31077 Toulouse cedex 4 (France).

#### 2.1.4. Division en lots

Les travaux sont repartis en 2 lots traités par marchés séparés.

N° du lot	Intitulé du lot
Lot n°1	Travaux de déconstruction complète du bâtiment B44
Lot n°2	Travaux de déconstruction partielle du bâtiment B11 et le curage de l'aile dessin

#### 2.1.5 Variantes

##### 2.1.5.1 À l'initiative du Maître d'ouvrage

Aucune variante n'a été exigée par le Maître d'ouvrage

##### 2.1.5.2 À l'initiative du Titulaire

Aucune variante n'a été autorisée par le Maître d'ouvrage

#### 2.1.6 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

##### 2.1.6.1 Prestation supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires

Les soumissionnaires **devront obligatoirement répondre** aux prestations supplémentaires éventuelles obligatoires du marché après réponse à l'offre de base. **A défaut, la réponse au marché ne sera pas, recevable.**

L'Acheteur a défini les prestations supplémentaires éventuelles obligatoires ci-dessous :

Lot	Numérotatio n PSE	Désignation PSE obligatoire
<b>Lot n°1</b> Travaux de déconstruction complète du bâtiment B44	PSE 1	Plus-value pour achat de clôtures
	PSE 2	Location mensuelle de clôtures
<b>Lot n°2</b> Travaux de déconstruction partielle du bâtiment B11 et le curage de l'aile dessin	PSE 1	Protection façade intérieure aile mécanique par bâchage
	PSE 2	Protection façade intérieure aile mécanique par bardage
	PSE 3	Protection façade extérieure aile mécanique par contreplaqué
	PSE 4	Protection façade extérieure aile mécanique par bâchage
	PSE 5	Plus-value pour traitement des MPCA par inertage

	PSE 6	Plus-value pour achat de clôtures
	PSE 7	Location mensuelle de clôtures
	PSE 8	Dépose de l'ascenseur

### 2.1.6.2 Prestation supplémentaires éventuelles facultatives

Aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative n'est à chiffrer.

## 2.2. Caractéristiques principales

Le marché a pour objet la réalisation de travaux.

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

ARTELIA  
15 allée de Bellefontaine  
31106 Toulouse - France

La Maîtrise d'œuvre est chargée des missions au sens des articles R2431-4 et R2431-5 du code de la commande publique comprenant les éléments :

### Éléments de la mission de base

- APS (Avant-Projet Sommaire)
- APD (Avant-Projet Définitif)
- Exe Partielle (Etudes d'exécution partielle)
- PRO-DCE (Etudes de projet / Dossier de Consultation des Entreprises)
- ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux)
- VISA (visa des études d'exécution des entreprises)
- DET (Direction de l'exécution des travaux)
- AOR (Assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement)

Les missions d'EXE (études d'exécution) sont à la charge des entreprises pour tous les lots.

## 2.3. Durée du marché et délai d'exécution

La durée globale du marché (y compris période de préparation) est celle définie par le planning fourni dans le DCE.

La durée globale du marché démarre, pour le lot n°1 démolition du B44, à compter de la notification du marché et, pour le lot n°2 déconstruction du B11 et curage de l'aile dessin, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Pour le lot n°1 démolition du B44, le délai global d'exécution des travaux est de 4 mois y compris la période de préparation et de remise en état.

Pour le lot n°2 déconstruction du B11 et curage de l'aile dessin, le délai global d'exécution des travaux est de 7.5 mois y compris la période de préparation et de remise en état.

Le délai de la période de préparation est fixé à 1 mois.

Les délais d'exécution du marché débutent à compter de la notification du marché.

## Article 3 – Conditions de la consultation

### **3.1 Conditions du marché**

#### ***3.1.1 Modalités essentielles de financement et de paiement***

La prestation est financée sur des ressources propres. Le délai de paiement est fixé à 30 jours conformément à l'article L2192-10 du code de la Commande Publique.

Conformément à l'article L2191-3 du Code de la Commande Publique, le marché donne droit à une avance de 20 % du montant TTC de l'offre de base, plus les prestations supplémentaires éventuelles retenues.

Le titulaire ne pourra recevoir cette avance qu'après avoir constitué une garantie à première demande en garantie de remboursement.

#### ***3.1.2 Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs attributaire du marché***

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

La forme de groupement n'est pas imposée : il peut être solidaire ou conjoint. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire des cotraitants pour l'exécution du marché.

### **3.2 Conditions d'examen des candidatures et des offres**

Avant de procéder à l'examen des candidatures et des offres, le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces dont la production était réclamée au 5.2.1.1 et 5.2.1.2 sont absentes ou incomplètes, peut demander aux candidats de compléter leur dossier.

#### **Examen des candidatures :**

Les candidats doivent répondre aux exigences décrites à l'article L2142-1 du Code de la Commande Publique sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre.

Les capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières des candidats sont appréciées au regard des documents mentionnés à l'article 5.2.1.1.

#### **Examen des offres :**

L'INSA se réserve la possibilité d'organiser des échanges avec les candidats recevables pour obtenir des précisions ou des compléments sur la teneur des offres.

### **3.3 Négociation**

L'INSA se réserve la possibilité de négocier avec tous les candidats ayant remis une offre.

La négociation ne sera menée qu'avec les candidats n'ayant pas déposé une offre inappropriée ou anormalement basse.

Toutefois, si la négociation paraît inutile, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

## Article 4 – Procédure

### **4.1. Type de procédure**

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

### **4.2. Critères d'attribution**

Pour l'ensemble des lots, le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants :

#### **Valeur technique de l'offre (60%)**

Règlement de la consultation (RC)

Marche n°2023-031 : Travaux de déconstruction partielle du bâtiment B11 / la déconstruction complète du B44 et le curage de l'aile dessin – 2 lots

La valeur technique, notée sur 100 et pondérée à 60 % au regard du mémoire technique, se décompose comme suit :

- ✓ **Sous critère n°1 : Qualité de l'organisation générale du chantier et des moyens humains et matériel pour répondre planning et aux enjeux du marché - 40 points :**
  - 1.1 Moyens humains affectés au chantier (Qualité et nombre) – 10 points
  - 1.2 Moyens matériels adaptés au chantier en respect des préconisations du CCTP – 10 points
  - 1.3 Qualité du management et de l'organisation du chantier, compréhension des contraintes du chantier et solutions apportées – 10 points
  - 1.4 Délai d'exécution et proposition(s) d'optimisation du calendrier – 10 points
  
- ✓ **Sous critère n°2 : Qualité environnementale d'exécution du marché - 40 points :**
  - 2.1 Projet de PAE - Plan Assurance environnement/PME (Plan de Management Environnemental) avec intégration et détail des attentes chantier propre et faibles nuisances – 15 points
  - 2.2 Prise en compte de la volonté d'économie circulaire : renseignement du tableau "INSA\_Sélection des matériaux réemployables" + Note organisation réemploi phase chantier (moyens et méthodes en vue d'une dépose sélective, conditionnement, stockage et filières en vue d'un réemploi des matériaux identifiés) – 10 points
  - 2.3 SOGED entreprise, engagement sur taux valorisation globale et matière opération, identification des filières – 5 points
  - 2.4 PIC conforme aux attentes chantier propre et faible nuisances – 5 points
  - 2.5 Préservation ressource en eau – 5 points
  
- ✓ **Sous critère n°3 : Qualité de la méthodologie de travaux et phasage (curage / désamiantage / déconstruction sélective et structurelle) – 20 points :**
  - 3.1 Note méthodologique explicitant les procédés de déconnexion et de dévoiemment préalable des réseaux – 5 points
  - 3.2 Note méthodologique explicitant les procédés de dépollution (désamiantage, déplombage) envisagés par l'entreprise – 5 points
  - 3.3 Note méthodologique explicitant les procédés de déconstruction structurelle et de stabilité des avoisinants envisagés par l'entreprise – 5 points
  - 3.4 Note méthodologique explicitant les phasages travaux envisagés par l'entreprise – 5 points

**Plus précisément, le mémoire technique ne devra pas dépasser 20 pages. Pourront être annexées les fiches techniques, processus désamiantage, PAE, SOGED, PIC, phasages, tableau des matériaux réemployables, etc...**

#### **Prix (40 %)**

Le prix sera noté sur 100 et pondéré à 40 % sur la base du montant inscrit à l'acte d'engagement selon la formule suivante :

$$Ni = 100 \times Po/Pi$$

*Dans laquelle :*

*Ni : note de l'offre comparée i*

*Po : offre la moins chère*

*Pi : offre comparée i*

### **4.3 Renseignements d'ordre administratif**

#### **4.3.1. Conditions d'obtention du dossier de consultation**

Conformément aux articles R2132-1 à R2132-3 du Code de la Commande Publique, les candidats auront la possibilité de télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises dans son intégralité, et de répondre via le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (références de la consultation : **n°2023-031**).

Il est conseillé aux candidats de se reporter au manuel d'installation mis en ligne sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

Logiciel	Format
WORD	.doc / .docx
EXCEL	.xls / .xlsx
ACROBAT READER	.pdf
WIN ZIP	.zip

Les formats compatibles que la personne publique peut lire sont ceux figurant dans le tableau ci-dessus. Les candidats sont invités à ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe », ni certains outils notamment les « macros ».

**Lors du téléchargement du DCE**, le candidat aura la possibilité de s'identifier ou de retirer le dossier de manière « anonyme ».

Afin de bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications), **il est fortement recommandé aux candidats d'indiquer une adresse électronique** ainsi que le nom d'un correspondant

**Il est également conseillé d'enregistrer dans vos contacts** l'adresse mail suivante : [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr), afin d'être certain de recevoir les mails en provenance de la plateforme.

De plus, il est précisé que les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification. Ces avis ne sont pas officiels. Seuls ceux publiés au BOAMP et /ou au JOUE font foi en cas de discordances au niveau de leur contenu.

#### **4.3.2. Date limite de réception des plis**

##### **4.3.2.1 Dépôt ou envoi par voie postale des offres sous forme papier**

En application des articles R2132-7 à R2132-14 du Code de la Commande Publique,

##### **4.3.2.2 Envoi des offres sous forme électronique**

Les candidats devront envoyer leur offre, avant **12h00** le **07/11/2023**, par voie électronique au moyen du site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr), (références de la consultation : **n°2023-031** sous réserve que l'acte d'engagement soit signé électroniquement par une personne habilitée.

L'offre déposée doit être conforme aux dispositions de l'article 5.2 du présent règlement de la consultation.

Pour signer électroniquement un certificat de signature électronique est nécessaire.

Les candidatures et offres pourront être envoyées dans les formats suivants :

- WORD (.doc), (.docx),
- EXCEL (.xls), (.xlsx),
- ACROBAT READER (.pdf)
- WIN ZIP (.zip)

#### **4.4. Langue devant être utilisée la candidature et l'offre**

La langue devant être utilisée dans la candidature et l'offre est le Français.

Si les documents fournis par le candidat à l'appui de sa candidature ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

#### **4.5. Délai de validité des offres**

**120 jours** à compter de la date de remise des offres.

### **Article 5 – Autres renseignements**

#### **5.1. Contenu du dossier de la consultation**

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Un règlement de la consultation (RC) commun aux lots et son annexe :
  - Annexe 1 au RC : tableau "INSA\_Sélection des matériaux réemployables » par lot ;
- L'acte d'Engagement (A.E.) pour les offres de base, et ses éventuelles annexes propre à chaque lot ;
  - Annexe 1 à l'AE : Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) par lot ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) commun aux lots ;
- Le cahier de Clauses Techniques Particulières propre à chaque lot (C.C.T.P) et ses annexes :
  - Annexe au CCTP :
    - Le planning de l'opération,
    - Annexe 1 au CCTP – annexes environnementales :
      - Charte chantier propre,
      - Tableau des matériaux réemployables,
      - Filières et plateformes de réemploi
      - Matériels et équipements à déposer et à mettre à disposition du MOA
    - Annexe 2 au CCTP - Pièces graphiques
      - PIC
      - Plans guides démolition
      - Plans guides Fluides
      - Plans guides VRD
      - Reportage photos
    - Annexe 3 au CCTP - Les diagnostics :
      - Diagnostic amiante,
      - Diagnostic plomb,
      - Diagnostic termites,
      - Diagnostic HAP,
      - PEMD,
      - Diagnostic structurel,
      - Diagnostic fondations,
    - Annexe 4 au CCTP - Les plans EDL :
    - Annexe 5 au CCTP – Reportage photo :
    - Le Plan Général de Coordination du CSPS
    - Le Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT)
  - Un modèle de formulaire DC1, DC2, DC4 préremplis ;
  - Une attestation de visite.
  -

#### **5.2. Modalités de remise des plis**

##### ***5.2.1 Procédure de présentation et de remise des offres***

###### ***5.2.1.1 Documents relatifs à la candidature :***

Le candidat produit les documents suivants, demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence :

## Situation propre des opérateurs économiques – capacité juridique

1/ « Lettre de candidature – désignation du mandataire par ses « cotraitants » (**imprimé DC1**), ou équivalent sur papier libre, dûment complété et signé par le candidat, et le cas échéant par chaque membre du groupement

2/ Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat : Le candidat produit son **numéro unique d'identification** pour permettre à l'Acheteur d'accéder aux informations relatives au registre national du commerce et des sociétés (RNCS) et, d'autre part, du répertoire national des métiers (RNM). Si la transmission du numéro unique d'identification n'est pas possible, il convient, le cas échéant, de fournir **un Kbis de moins de 6 mois**.

3/ Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés de l'article L2141-1 à L2141-5 ou aux articles L2141-7 à L2141-10 du code de la Commande Publique et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (interdictions de soumissionner) (sur papier libre ou par **imprimé DC1, rubrique F1**, ou équivalent sur papier libre, dûment rempli) ;

4/ Si le candidat est en redressement judiciaire, **la copie du ou des jugements** prononcés à cet effet ;

## Capacité économique et financière

5/ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat (**imprimé DC2**) et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

6/ **Attestation d'assurance** pour risques professionnels en cours de validité ;

## Capacité technique

7/ **Références de l'entreprise** : une liste des travaux similaires effectués au cours des 5 dernières années, indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution,

8/ Une déclaration indiquant **les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les cinq dernières années

9/ Certificats de **qualifications professionnelles** (la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen) et certificats de qualité ou équivalent :

### **Pour les travaux de désamiantage du lot n°2 uniquement :**

L'Entrepreneur devra pouvoir justifier, pour réaliser des travaux de retrait d'amiante, sa capacité à réaliser ces travaux par l'obtention de la certification délivrée par des organismes certificateurs.

Pour ce faire, l'Entrepreneur ou ses sous-traitants devront transmettre, joint à l'offre :

- Un certificat de qualification, QUALIBAT 1552 « Traitement de l'amiante », ou AFAQ-ASCERT ou toute qualification équivalente

Le cas échéant, l'organisme certificateur doit être accrédité par le COFRAC ou par tout organisme d'accréditation européen membre de l'accord multilatéral dénommé "Européen accréditation of certification" pour la qualification d'entreprise de retrait d'amiante.

### **Pour les travaux de déconstruction des lots n°1 et n°2 :**

L'Entrepreneur devra pouvoir justifier, pour réaliser des travaux de déconstruction, de sa capacité à réaliser ces travaux par l'obtention de la certification délivrée par des organismes certificateurs (QUALIBAT...).

Chaque entreprise doit produire, jointes à sa proposition, les photocopies de leur carte de qualification professionnelle et de sa police d'assurance qui doit comprendre, dans ses clauses, toutes les garanties nécessaires pour la réalisation des travaux dont elle aura la charge.

Pour ce faire, l'Entrepreneur et ses sous-traitants devront transmettre à minima, joint à l'offre :

- 111 : TRAVAUX DE DÉMOLITION :
- 1112 : Démolition (Technicité confirmée).

- o 1161 : Curage

ou toute qualification équivalente.

**Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement doit fournir les pièces obligatoires susmentionnées à l'exception de la lettre de candidature (imprimé DC1). Cette dernière est fournie en un seul exemplaire afin de désigner le(s) co-traitant(s) du groupement.**

Si un candidat souhaite que les capacités professionnelles d'un sous-traitant soient prises en compte, il doit également fournir au stade de la candidature tous les éléments permettant de prouver la capacité professionnelle du sous-traitant et justifier du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Il produit dans ce cas les pièces obligatoires susmentionnées, au nom du sous-traitant, à l'exception de la lettre de candidature (imprimé DC1), ainsi que la déclaration de sous-traitance (**imprimé DC4**).

Le Pouvoir Adjudicateur qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, peut demander aux candidats de compléter leur dossier conformément à l'article R2144-2 du code de la Commande Publique.

**Pour fournir les renseignements demandés, l'utilisation des formulaires DC1 et DC2 est conseillée.** Néanmoins, ils peuvent être téléchargés sur le site du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (<http://www.economie.gouv.fr>), rubriques « marchés publics », « formulaires ».

#### **5.2.1.2 Documents relatif à l'offre :**

**Pour chacun des lots, les candidats devront fournir les documents suivants :**

1. **Un acte d'engagement propre à chaque lot** complété, daté et signé (ATTRI 1) pour les offres de base et les PSE obligatoires ;
2. **La DPGF propre à chaque lot** complétée, datée et signée, au format pdf **et** .xls (ou .xlsx) pour les offres de base et les PSE obligatoires ;
3. **L'attestation de visite** délivrée par le Pouvoir Adjudicateur (**visite obligatoire**)
4. **Annexe 1 au RC propre à chaque lot** : tableau "INSA\_Sélection des matériaux réemployables"
5. **Un mémoire technique propre à chaque lot** comprenant les points ci-dessous :
  - a. Description de l'organisation générale du chantier et des moyens humains et matériel pour répondre planning et aux enjeux du marché et notamment :
    - o Les moyens humains affectés au chantier (Qualité et nombre) ;
    - o Les moyens matériels adaptés au chantier en respect des préconisations du CCTP ;
    - o Le management et de l'organisation du chantier, compréhension des contraintes du chantier et solutions apportées ;
    - o Le délai d'exécution et proposition(s) d'optimisation du calendrier.
  - b. Description de la qualité environnementale dans l'exécution du marché et notamment :
    - o La présentation du projet de PAE - Plan Assurance environnement/PME (Plan de Management Environnemental) avec intégration et détail des attentes chantier propre et faibles nuisances ;
    - o La présentation de la prise en compte de la volonté d'économie circulaire :
      - Renseignement du tableau "INSA\_Sélection des matériaux réemployables" (annexe 1 au RC)
      - Rédaction d'une note organisation réemploi phase chantier (moyens et méthodes en vue d'une dépose sélective, conditionnement, stockage et filières en vue d'un réemploi des matériaux identifiés) ;
    - o La présentation du SOGED entreprise, engagement sur taux valorisation globale et matière opération, identification des filières ;
    - o La présentation du PIC conforme aux attentes chantier propre et faible nuisances ;
    - o La présentation Préservation ressource en eau.
  - c. Description de la méthodologie de travaux et phasage (curage / désamiantage / déconstruction sélective et structurelle) et notamment :
    - o Rédaction d'une note méthodologique explicitant les procédés de déconnexion et de dévoiement préalable des réseaux ;
    - o Rédaction d'une note méthodologique explicitant les procédés de dépollution

Règlement de la consultation (RC)

Marche n°2023-031 : Travaux de déconstruction partielle du bâtiment B11 / la déconstruction complète du B44 et le curage de l'aile  
dessin – 2 lots

- (désamiantage, déplombage) envisagés par l'entreprise ;
- Rédaction d'une note méthodologique explicitant les procédés de déconstruction structurelle et de stabilité des avoisinants envisagés par l'entreprise ;
- Rédaction d'une note méthodologique explicitant les phasages travaux envisagés par l'entreprise.

Les offres seront présentées en **euros**.

**NB :**

- Il n'est pas demandé de renvoyer le CCAP et le CCTP avec l'offre. **La signature de l'acte d'engagement par le candidat entraîne l'acceptation de tous les documents contractuels.**
- Les informations données dans l'acte de candidature et l'offre sont contractuelles.

**5.2.2.3 Procédure dématérialisée de présentation et de remise des offres**

Le dossier à transmettre par le candidat doit être constitué de documents réalisés avec des outils bureautiques dans les formats précisés au §4.3.1 du présent règlement de consultation.

Le dossier dématérialisé doit contenir un dossier comprenant les documents prévus aux § 5.2.1.1 et § 5.2.1.2 ci-dessus.

La procédure de dépôt de pli par voie dématérialisée est détaillée sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

La durée de téléchargement du pli est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à remettre.

Les échanges sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

Les documents seront signés par le candidat par signature électronique au moyen des outils mis à disposition sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

**Copie de sauvegarde**

**L'envoi d'une copie de sauvegarde (copie de l'offre sur CD-Rom ou clé USB) n'est pas obligatoire.**

Cependant, conformément à l'article R2131-11 du code de la Commande Publique et en vertu de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures, une copie de sauvegarde peut être transmise support physique électronique dans le délai imparti pour la remise des offres.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible :

**« Copie de sauvegarde – Marché n°2023-031 : Travaux de déconstruction partielle du bâtiment B11 / La déconstruction complète du bâtiment B44 / le curage des sanitaires de l'aile dessin**

**LOT N°  
SIRET**

Le pli fermé est envoyé par tout moyen permettant de donner une date certaine, à l'adresse suivante :

**I.N.S.A. de Toulouse**

Pôle Marchés

Bâtiment 17

135 Avenue de Rangueil

31077 TOULOUSE CEDEX 4

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 :

- lorsque les candidatures et les offres transmises par voie électronique contiennent un programme informatique malveillant qui est détecté par le pouvoir adjudicateur,
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Règlement de la consultation (RC)

Marche n°2023-031 : Travaux de déconstruction partielle du bâtiment B11 / la déconstruction complète du B44 et le curage de l'aile dessin – 2 lots

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.  
Si une candidature transmise par voie électronique est rejetée, l'offre correspondante est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue.  
Si la transmission électronique était accompagnée d'une copie de sauvegarde, cette dernière est détruite sans avoir été ouverte.

### **5.3. Modifications de détail au dossier de consultation**

L'INSA se réserve le droit d'apporter **au plus tard 5 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats qui souhaitent avoir des renseignements complémentaires doivent en formuler la demande par écrit, **7 jours avant la date limite de remise des offres**, via le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (références de la consultation : **n°2023-031**)

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **au plus tard 5 jours** avant la date limite de réception des offres.

## **Article 6 – Visite du site**

La visite du site par les entreprises est **OBLIGATOIRE**.

### **Dates de visite :**

- **Jeudi 12 octobre 2023 à 14h00**
- **Jeudi 19 octobre 2023 à 14h00**

Les candidats doivent impérativement s'inscrire au préalable à l'adresse suivante en indiquant le créneau retenu :

**[pole-marches@insa-toulouse.fr](mailto:pole-marches@insa-toulouse.fr)**

Une attestation de visite sera remise à chaque entreprise le jour de la visite, une copie devra être remise dans l'offre conformément à l'article 5.2.1.2 du présent RC.